



le spécialiste de la transition digitale des campings et villages vacances

**Osmozis** 

**Communiqué de Presse**  
Clapiers, le 14 février 2023

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Osmozis (FR0013231180 - ALOSM), le spécialiste de la transition digitale des campings et villages vacances,** présente son descriptif du programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 février 2023 dans les termes publiés dans l'avis préalable paru au BALO du 11 janvier 2023 et qui présente les caractéristiques suivantes :

**-Titres concernés :** actions ordinaires

**-Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10 % du capital au jour de l'Assemblée générale, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

**-Prix maximum d'achat :** 18 euros par action

**-Montant maximal du programme :** 3 861 720 euros

**-Modalités des rachats :** Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

**-Objectifs :**



- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OSMOZIS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

**-Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 16 février 2023 soit jusqu'au 15 août 2024.

La présente publication est disponible sur le site de la société [www.osmozis-bourse.com](http://www.osmozis-bourse.com)

**Prochains rendez-vous :**

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2022-2023: mardi 4 avril 2023 après bourse

**À PROPOS D'OSMOZIS**

Spécialiste de la transformation numérique des campings et résidences de vacances en Europe, OSMOZIS propose aujourd'hui à ses clients des solutions complètes d'optimisation et de gestion dématérialisée de leurs centres de vacances. En 17 ans, le Groupe a construit, acquis un parc installé, et possède près de 33 000 équipements WiFi/LoRaWan sur plus de 2 200 sites en Europe.

L'offre OSMOZIS est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès Internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour aider les exploitants) construite sur la base de technologies innovantes dans l'Internet des Objets embarquant des technologies d'architectures





brevetées en Europe. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 11,6 M€ lors de l'exercice clos le 31 août 2022.



## CONTACT INVESTISSEURS

OSMOZIS

Gérard TREMBLAY

Président-Directeur Général

Tél. : 04 34 48 00 18

[investisseurs@OSMOZIS.com](mailto:investisseurs@OSMOZIS.com)

ACTUS finance & communication

Grégoire Saint-Marc

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 94

[osmozis@actus.fr](mailto:osmozis@actus.fr)

## CONTACTS PRESSE

La Toile des Medias

David PILO & Sylwia RUS

Relations Presse Métiers

Tél. : 04 66 72 68 55 / 06 20 67 70 37

[dpilo@latoiledesmedias.com](mailto:dpilo@latoiledesmedias.com) /

[sylwia@latoiledesmedias.com](mailto:sylwia@latoiledesmedias.com)

ACTUS finance & communication

Déborah Schwartz

Relations Presse Financière

Tél. : 01 53 67 36 35

[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)